

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 décembre 2011

L'an deux mille onze et le treize décembre à 18 heures00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M MAURIN - CHAUSSIGNAND- VOLLE – CROZIER –
CORNET- BEUGNET- VERNET – FIALON – DELAUZUN – BOUAZZA**

**Excusés : Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND
Mme SALA a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr TESTON a donné procuration à Mme CROZIER
Mr JOLLIVET a donné procuration à Mr VOLLE
Mr HILAIRE**

Mr FIALON David a été élu secrétaire.

**Objet : Demande d'aide au département de l'Ardèche et à l'Etat pour le
financement des travaux de voirie dans le cadre des dégâts d'orages des 04 et 05
novembre 2011**

Compte tenu des orages et des fortes précipitations des 04 et 05 novembre 2011 qui se sont abattus sur la commune entraînant de nombreux dégâts, notamment sur la voirie communale.

Vu les devis de réparation des chemins établis par les services de la DDT pour un montant total de 40 337.50 € HT soit 48 243.65 €TTC.

Vu les factures de travaux urgents réalisés pour le rétablissement de la circulation dont le montant s'élève à 1 456.00 € HTsoit 1 741.38 € TTC

.../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite le Département de l'Ardèche au titre des travaux urgents de voirie ou tout autre fonds, une subvention exceptionnelle pour financer ces travaux d'un montant de 16 717,40 €.
- Sollicite de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité en priorité ou tout autre enveloppe budgétaire (calamités publiques, DGE) le cas échéant, une subvention exceptionnelle de 16 717,40 €.
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total des travaux = 41 793.50 € HT soit 49985.03 € TTC
 - Subvention de l'Etat (40% du HT) soit 16 717.40 €
 - Subvention du Département de l'Ardèche (40% du HT) soit 16 717.40 €
 - Financement Communal = 16 550.23 €

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 13 décembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 14 décembre 2011.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...